



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction générale du Trésor



# BREVES ÉCONOMIQUES DU BENELUX

UNE PUBLICATION DES SERVICES ÉCONOMIQUES

DE LA HAYE ET BRUXELLES

– Septembre 2021 –

## AU SOMMAIRE

### P.2 POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE AU BENELUX

### P.4 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### P.6 ACTUALITES SECTORIELLES

BE | NL | LU : Le Benelux, premier pôle de biotechnologies au sein de l'Union européenne.

NL - FR : Signature d'un protocole d'accord bilatéral sur les technologies quantiques

### P.8 EVENEMENTS A VENIR / AGENDA BILATERAL

## EDITO

La levée partielle des restrictions sanitaires dans les trois pays, rendue possible par des taux élevés de vaccination, s'accompagne d'une reprise économique forte dans le Benelux. Contrairement aux reticences initiales observées aux Pays-Bas et en Belgique suite à la mise en place de restrictions sanitaires et des mesures de confinement, la vaccination a été rapidement adoptée par les citoyens. Un effort sera toutefois encore nécessaire pour accroître les taux chez les plus jeunes. Le message est désormais qu'il va falloir « vivre avec le virus » ; ainsi le gouvernement néerlandais a annoncé l'introduction prochaine d'un passe sanitaire pour pouvoir participer à de nombreuses activités. Le « covid safe ticket » en Belgique est élargi à de nouveaux secteurs et le Luxembourg a, quant à lui, mis en place son passe sanitaire dès le mois de juin. Ces mesures doivent inciter les indécis à se faire vacciner tout en permettant une ouverture, sous contrôle, pour les secteurs de l'hôtellerie/restauration et les industries du divertissement.

La reprise économique profite aux entreprises et aux gouvernements qui se tournent à nouveau vers les investissements d'avenir, à l'image du plan de relance européen, dont les premiers crédits ont été versés à la Belgique et au Luxembourg. Les Pays-Bas présenteront leur plan après la constitution du prochain gouvernement qui se fait toujours attendre, mais devraient annoncer de nouveaux investissements dans le projet de loi de finances à venir.

Sur le plan bilatéral, la rencontre entre le Président de la République et le Premier Ministre néerlandais Mark Rutte le 31 août dernier a permis de réaffirmer la relation de confiance et la volonté commune d'avancer ensemble. Les grands axes de la relation bilatérale ont été détaillés dans une [déclaration conjointe](#). L'innovation était à l'honneur, notamment dans le domaine des technologies quantiques, qui ont fait l'objet d'un protocole d'accord bilatéral entre la France et les Pays-Bas.

## Point sur la situation sanitaire au Benelux

### Pays-Bas – Une levée des restrictions sanitaires prudente

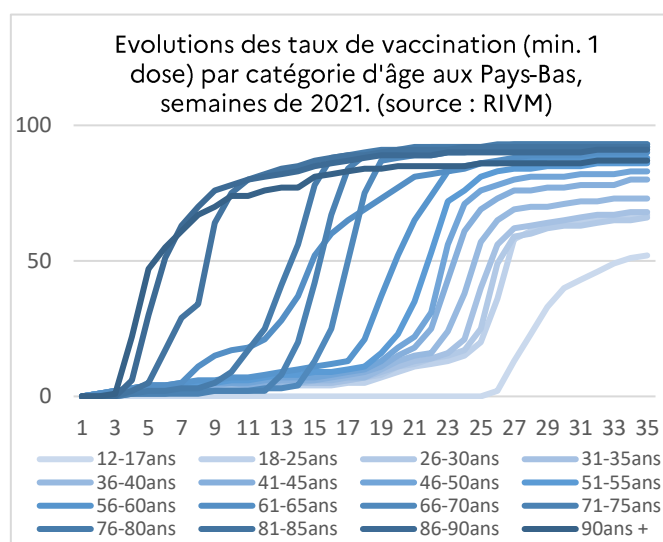
Les assouplissements sanitaires annoncés par le gouvernement le 14 septembre entreront en vigueur le 25 septembre. La distanciation physique de 1m50 sera abolie. Les événements à l'intérieur sans place assise seront de nouveau autorisés, avec toutefois un plafond de 75% de la capacité maximale. Les boîtes de nuit pourront rouvrir, mais devront fermer de minuit à 6h, tout comme l'ensemble du secteur de la restauration. La limitation du nombre de personnes en amphithéâtre à l'université sera abolie, et les enfants en garderie et les élèves du primaire ne sont plus contraints de s'isoler et de se faire tester après un cas unique de contamination dans leur classe. La recommandation de pratiquer au maximum le télétravail est assouplie, le gouvernement demandant désormais de « pratiquer le télétravail si possible, et de se rendre au bureau si nécessaire ». Le port du masque reste obligatoire dans les aéroports après le contrôle de sécurité et dans les transports en commun, mais ne le sera plus dans les gares et sur les quais.

Ces assouplissements sont associés à la mise en place d'un passe sanitaire, longtemps considéré tabou dans le pays où aucune vaccination n'est obligatoire. Celui-ci pourra être obtenu avec un certificat de test négatif de moins de 24h, de vaccination complète de plus de 14 jours ou d'infection de moins de 180 jours dans l'application CoronaCheck, et sera exigé pour accéder à un certain nombre de lieux accueillant du public (autres que les administrations) : secteur de l'hôtellerie-restauration (à l'exception de la restauration à emporter), de l'événementiel (dont festivals, concerts, fêtes et public lors des manifestations sportives) et l'art et la culture

(dont cinémas et théâtres). Cette mesure est qualifiée de "temporaire" sans qu'une date ne soit donnée pour sa suppression même si le Premier Ministre a indiqué que plus d'informations seraient communiquées d'ici le 1er novembre. **Le passe sanitaire a été approuvé par le Parlement le 16 septembre, avec une motion visant à exclure les terrasses de son application.** Le gouvernement a annoncé mettre à disposition des fonds pour que les municipalités puissent contrôler la mise en œuvre du passe sanitaire.

### Un taux de vaccination élevé malgré une stagnation chez les plus jeunes

Le nombre de contaminations, oscillant entre 15 000 et 20 000 hebdomadaires reste stable mais élevé. L'occupation des hôpitaux, avec 635 personnes dont 203 en unité de soins intensifs au 14 septembre, est actuellement plus élevée qu'au début de l'été (206 patients au total le 7 juillet). Parallèlement, le coefficient de reproduction de l'épidémie (R) est d'environ 1, ce qui signifie que les contaminations ne diminuent pas.



Le nombre de nouvelles doses administrées s'élève à environ 23 000 par jour, contre plus de 200 000 en moyenne en juin. Cela représente pour les 18 ans et plus un taux de vaccination

complète de 81,7%, soit un taux particulièrement satisfaisant, mais insuffisant pour faire diminuer le taux d'incidence.

En cause, des taux de vaccination complète très faibles chez les jeunes, notamment chez les 12-17ans (32%), le 18-26ans (55%) et les 26-30ans (58%), alors même que les lieux d'enseignement ouvrent à nouveau en cette rentrée. Les taux chez les 31-35ans (60%) et 36-40ans (66%) sont à peine plus élevés.

**De nouvelles commandes de vaccins d'ici à la fin de l'année en prévision des 3<sup>e</sup> doses, dont une partie importante produite sur le territoire néerlandais.** Les Pays-Bas ont réussi à attirer une part relativement importante de la production européenne de vaccins. A titre d'exemple, les Pays-Bas recevront 300 millions de vaccins de rappel de Moderna d'ici à la fin de l'année, dont une partie sera fabriquée dans une nouvelle usine à Geleen, dans le Limbourg. Parallèlement, la production de vaccins Janssen et AstraZeneca, à Leyde, a également été intensifiée. 500 M de vaccins sont actuellement produits aux Pays-Bas par divers fabricants, sur un total dans l'UE de 3 Md de doses annuelles. Ainsi, les Pays-Bas représenteraient plus de 16% de l'industrie européenne de production. Cela vient renforcer la volonté de l'UE pour développer la production locale de vaccin, dans l'optique de préserver une certaine « souveraineté vaccinale ».

## Belgique - La quatrième et dernière étape du « plan été » a été franchie le 1<sup>er</sup> septembre

La réouverture de la société se poursuit en Belgique. L'objectif d'un taux de vaccination de 70% des adultes d'ici la fin de l'été ayant été atteint au niveau national, le Premier ministre Alexander De Croo a annoncé le 20 août une nouvelle série d'assouplissements des mesures anti-Covid à l'issue d'une réunion de concertation entre le gouvernement fédéral et les Régions. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> septembre,

l'ensemble des restrictions concernant l'Horeca sont levées, de même que celles concernant les événements de moins de 200 personnes à l'intérieur et 400 à l'extérieur (ces jauges sont relevées à respectivement 500 et 750 personnes à compter du 1<sup>er</sup> octobre). La Région bruxelloise n'est que marginalement concernée par ces assouplissements : le masque reste obligatoire dans certains lieux accessibles au public et le télétravail demeure « fortement recommandé ». Son taux de couverture vaccinale est en effet inférieur à ceux observés en Flandre et en Wallonie : 53% des Bruxellois ont reçu au moins une dose au 14 septembre, 80% en Flandre et 68% en Wallonie<sup>1</sup>.

## La Belgique a ouvert la voie à l'extension de l'application du Covid Safe Ticket

A partir du 1<sup>er</sup> octobre, les Régions belges auront la possibilité d'élargir l'application du Covid Safe Ticket (passe sanitaire) à de nouveaux aspects de la vie quotidienne pour les personnes de plus de 16 ans (Horeca, discothèques, clubs de sport, foires, secteur culturel...). Déjà appliqué depuis le 1<sup>er</sup> juillet pour les voyages et depuis le 13 août pour les événements de grande ampleur, le Covid Safe Ticket peut également être utilisé depuis le 1<sup>er</sup> septembre pour organiser des événements sans distanciation ni masque. La Région de Bruxelles-Capitale pourrait étendre son application dès le 1<sup>er</sup> octobre à certains secteurs, compte tenu de la situation sanitaire et des taux de vaccination observés. Le 11 septembre, l'incidence sur 14 jours était de 572/100 000 habitants à Bruxelles et en moyenne de 239/100 000 habitants en Belgique.

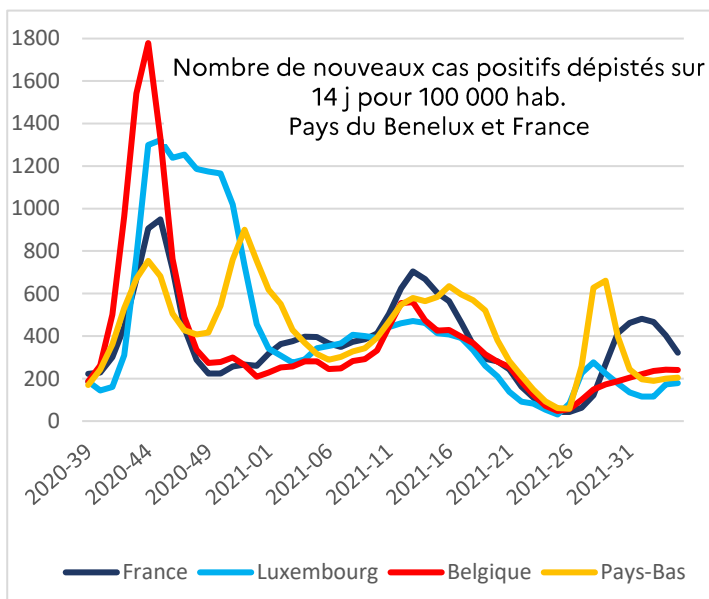
## Luxembourg – La campagne vaccinale plafonne, l'usage de CovidCheck se généralise

La campagne vaccinale semble avoir atteint un plafond au Luxembourg : sur les six centres ouverts au premier semestre, seul un demeure en activité actuellement. Alors que 65,2% des Luxembourgeois ont reçu au moins une dose de

<sup>1</sup> Chiffres de l'Institut belge de santé Sciensano, communauté germanophone non incluse

vaccin, la circulation du virus s'accélère légèrement après avoir atteint un point bas début août. De fait, le nombre de cas positifs augmente, respectivement, de 23,2% et de 5,7% au cours des semaines des 23 et 30 août, mais apparaît stable la semaine du 6 septembre. Cette reprise épidémique s'explique intégralement par le variant delta, qui représente 100% des nouveaux cas, d'après les analyses du Laboratoire national de santé publiées début septembre.

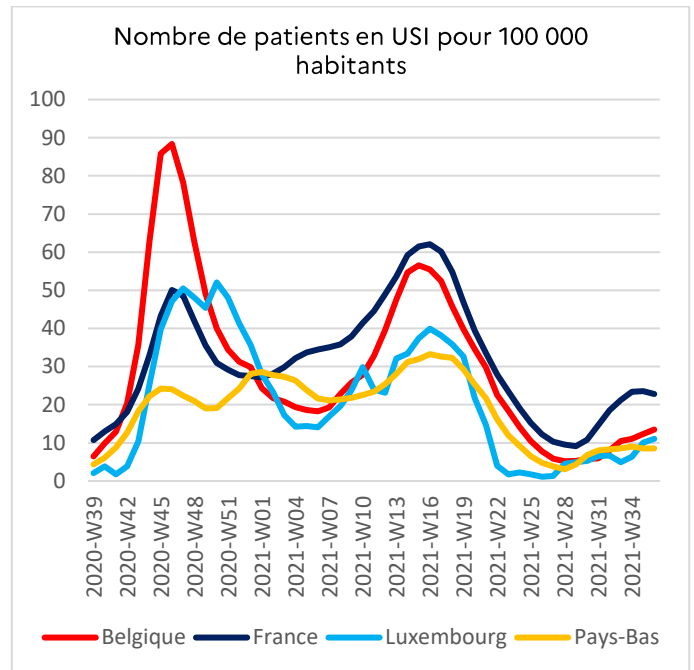
Afin d'inciter la population à se faire vacciner, le Gouvernement a mis fin à la large campagne de tests gratuits (*Large Scale Testing*), rendant les tests PCR payants à compter du 15 septembre.



Source : ECDC, Data on 14-day notification rate of new COVID-19 cases and deaths

En outre, le Luxembourg a mis en place un passe sanitaire, le CovidCheck. Ce dernier a été généralisé à compter du 15 septembre à l'entrée des hôpitaux afin de renforcer le « cordon sanitaire » autour des patients vulnérables. L'une des spécificités du Luxembourg est de donner aux restaurants la possibilité de choisir ou non le régime du CovidCheck. Sans le CovidCheck, les établissements peuvent accueillir tous les clients mais des restrictions supplémentaires s'appliquent, telles qu'une limitation à 10 personnes par table en terrasse et à 4 personnes en intérieur. En toutes circonstances, l'accès aux restaurants et aux discothèques est interdit

après une heure du matin aux personnes n'étant pas détentrices du CovidCheck.



Source : ECDC, Data on hospital and ICU admission rates and current occupancy for COVID-19

## Situation économique et financière

**Pays-Bas – Un retour progressif à la normale et des perspectives favorables.**

**Des projections optimistes pour 2021 et 2022 qui semblent se confirmer grâce à la progression de la campagne de vaccination et la levée des restrictions.** Selon les derniers chiffres du bureau du plan (CPB) publiés fin août, la croissance devrait se situer à +3,8% en 2021 puis +3,2% en 2022. Ils sont ainsi plus optimistes que les prévisions de printemps. La bonne progression de la campagne de vaccination (81% de la population adulte a eu une vaccination complète) s'accompagne d'un fort rebond de la consommation des ménages. Le PIB devrait ainsi retrouver son niveau de 2019 dès fin 2021.

Les prévisions d'évolution du taux de chômage sont également optimistes : 3,4% en moyenne en 2021 et 3,6% en 2022 d'après le CPB. L'arrêt des mesures de soutien Covid au 30 septembre pourrait entraîner une hausse des faillites, ainsi qu'un léger rebond du taux de chômage. S'agissant du taux d'inflation, celui-ci ne devrait pas dépasser 2% en 2021 et 2022. Le gel des loyers du parc social a notamment entraîné une baisse de l'inflation qui est passée de 2,0% en juin à 1,4% en juillet. Le déficit public se creuse en 2021 à -5,3% du PIB, avant de se redresser en 2022 (-1,8%), grâce à l'effet combiné de l'arrêt des mesures de soutien et d'une reprise forte. La dette resterait en dessous du seuil de 60% du PIB en 2021 et en 2022.

La hausse rapide des prix de l'immobilier (+16,3% en juillet) et des cours des actions (record historique battu par l'indice boursier AEX), alimentés par les taux d'intérêt bas et l'épargne forcée des ménages, restent toutefois des éléments à surveiller.

### Belgique – Une reprise économique encourageante accompagnée d'un plan de relance ambitieux

Plus forte que prévue, la reprise de l'économie belge au premier semestre 2021 devrait se poursuivre au second semestre, pour porter le taux de croissance annuel à 5,7%, contre 4,1% anticipés en février. Par conséquent, l'activité devrait atteindre son niveau d'avant-crise dès le quatrième trimestre de 2021. En 2022, le PIB devrait progresser de 3%. La croissance belge est portée par de nombreux facteurs : le dynamisme des exportations, le mouvement de rattrapage de la consommation des ménages, l'optimisme des entrepreneurs qui reprennent leurs investissements et la très forte hausse des investissements publics dans le cadre de la relance.

De fait, la reprise des échanges internationaux bénéficie à la petite économie ouverte de la Belgique, dont les exportations progresseraient de 7% en 2021 puis de 5,7% en 2022. Par ailleurs, la consommation des ménages, qui devrait

croître de 5,8% en 2021 après avoir chuté de 8,7% en 2020, opère un mouvement de rattrapage avec la levée des restrictions sanitaires. La hausse des possibilités de consommation conduit les ménages à mobiliser l'épargne forcée qu'ils ont constitué en 2020 pour réaliser des achats et investir davantage, notamment dans l'immobilier (les investissements des ménages dans l'immobilier augmenteraient de 10% en 2021). Par ailleurs, les entreprises augmentent leurs dépenses d'investissements (+10,6% prévus en 2021) afin de renforcer leurs capacités de production face à des perspectives de demande favorables. Enfin, les investissements publics, qui devraient progresser de 16,3% en 2021, constituent la composante de la demande globale la plus dynamique en raison d'un plan de relance ambitieux, alliant subventions européennes de la facilité pour la reprise et la résilience (5,95 Mds€ jusqu'en 2026) et financements en propre (7,2 Mds€ d'ici à 2024 d'après le ministère de l'Économie). L'objectif du Gouvernement est ainsi de porter le taux d'investissement public à 3,5% du PIB en 2024.

Ce rattrapage s'accompagne d'une inflation modérée, qui s'élèverait à 1,9% en 2021 et à 2,1% en 2022, sous l'effet combiné de la hausse des prix énergétiques au niveau mondial et du mouvement de rattrapage de la consommation. A priori, ces effets demeurent conjoncturels et ne devraient pas entraîner un phénomène d'inflation autoentretenu à moyen terme.

### Luxembourg – Une croissance portée par les TIC et les services aux entreprises

Après avoir fait preuve de résilience en 2020 face à la crise sanitaire (recul du PIB de 1,3%), l'économie luxembourgeoise devrait progresser de 6% en 2021 puis de 3,5% en 2022. Cela se traduirait par une croissance de l'emploi de 2,5% en 2021 et en 2022, permettant de maintenir le taux de chômage inférieur à 6%.

La résilience en 2020 et le dynamisme en 2021 de l'économie du Luxembourg s'expliquent, en premier lieu, par la croissance du secteur des technologies de l'information et de la communication, dont la valeur ajoutée a progressé de 17% l'année dernière. De fait, le

Luxembourg accueille le siège d'Amazon EU, qui a vu son chiffre d'affaires gagner 12 Mds€ en 2020 (soit une croissance de 37,5%) en raison de la généralisation de la consommation en ligne. Sont également présents au Luxembourg de nombreux cabinets de conseil en systèmes d'information qui ont pu accompagner les entreprises dans le développement de leurs offres numériques et la mise en place de solutions de travail à distance. Plus généralement, les activités de services aux entreprises (comptabilité, conseil, services juridiques et ingénierie) ont crû de 3% en 2020. Enfin, les services de la place financière du Luxembourg ont bénéficié, en 2020, de la croissance des commissions perçues au titre de la gestion d'actifs et, sur le premier semestre 2021, de l'évolution dynamique des indices boursiers.

Ces diverses activités de services et de siège ont été peu affectées par le télétravail. A cet égard, la prolongation de l'accord sur le télétravail avec la France jusqu'au 31 décembre 2021, permettant aux 105 000 frontaliers français d'exercer en télétravail depuis la France tout en demeurant assujettis à la fiscalité luxembourgeoise, apporte de la visibilité et de la stabilité aux entreprises présentes au Grand-duché.

Enfin, le secteur logistique, avec l'aéroport de Luxembourg-Findel a également contribué au transport de matériel médical et de vaccins, entraînant une progression de 6% des exportations luxembourgeoises des services de transport en 2020. Cargolux, la compagnie aérienne cargo, a ainsi multiplié son bénéfice annuel par trente.

## Actualités Sectorielles

### Le Benelux, premier pôle de biotechnologies au sein de l'Union européenne.

Le Benelux est devenu un pôle d'attraction pour le développement des technologies du vivant, spécifiquement dans le domaine médical. La zone s'affirme désormais sur un marché européen encore largement dominé par les acteurs britanniques.

Les pays du Benelux concentrent une importante part des entreprises de biotechnologies en Europe, et attirent les investisseurs internationaux. La zone rassemble notamment le plus grand nombre d'entreprises en immunothérapie et anticorps de l'Union européenne (21% du nombre total) et en oncologie (20% du total). Le Benelux est aussi le deuxième cluster de l'Union en thérapie génique.

Alors que les Pays-Bas possèdent le plus important réseau d'entreprises en biotechnologies rouges (relatives à la santé et au médical) des trois pays (379), la Belgique et le Luxembourg se distinguent par leur haut niveau de capitalisation à l'échelle européenne. Ainsi, si la Belgique ne dispose que de 140 sociétés de biotechnologie (contre environ 700 en France), soit 7% des biotech européennes, elle représente la première valeur boursière d'Europe dans ce secteur, soit 24% de la capitalisation totale, devant le Danemark (21%) et l'Allemagne (18%). Le Luxembourg, n'accueille pour sa part que 136 entreprises pour 1880 employés dans ce domaine mais présente un haut niveau d'attractivité, classé par la Commission européenne comme l'écosystème de recherche le plus performant de l'UE. Les trois pays ont ainsi développé, par des approches différentes, un environnement particulièrement favorable aux investissements et à la croissance rapide des entreprises naissantes. En Belgique, le *Pacte d'Avenir* annonçait dès 2015 l'approche volontariste du gouvernement pour stimuler ce secteur économique en étroite concertation avec le secteur privé, tandis qu'aux Pays-Bas, un

modèle *bottom-up* s'est développé par le biais d'initiatives de groupements d'entreprises. A titre d'exemple, la plateforme numérique « *Find a fund* » mise en place par le cluster *Holland-Bio* facilite la recherche d'investisseurs pour les projets naissants, y compris en phase de recherche précoce.

L'attractivité du secteur est également favorisée par la crédibilité du réseau universitaire et scientifique des trois pays. Le Benelux accueille à lui seul 5% du top 100 mondial des universités en biosciences. Ces pôles universitaires constituent aussi des clusters d'entreprises, favorisant l'accès au financement. En effet, ces *start-up* créées par des universitaires sur la base de travaux académiques disposent d'une forte crédibilité vis-à-vis des investisseurs, ce qui facilite des levées de fonds rapides et importantes, indispensables au financement des essais cliniques. Par exemple, le principal groupement biotechnologique de Belgique, l'Institut Flamand de Biotechnologie (VIB), créé en 1995 mène d'intenses activités de recherche en partenariat avec cinq universités, dispose de deux incubateurs et gère un fonds de capital-risque B-Bio-Ventures. Le nombre d'entreprises dans les sciences de la vie présentes en Flandre est ainsi passé d'une dizaine en 1996 à plus de 300 en 2021. Aux Pays-Bas, le *Leiden Bio Science Park*, principal cluster biotech avec plus de 150 entreprises, 11 centres de recherche et 19 000 emplois générés, constitue également un exemple de réussite.

Un rapport du cabinet de conseil Roland Berger « [Choisir la biotechnologie](#) » commandé par le cluster *Holland Bio* en 2021 et remis à la secrétaire d'État néerlandaise aux Affaires économiques, estime que des synergies sont possibles à l'échelle régionale et prône le renforcement des coopérations belgo-néerlandaises au sein d'un pôle européen de biotechnologies. Ainsi, le Benelux figure avec le Royaume-Uni, la Suisse et l'Irlande parmi les principaux acteurs européens dont le rythme de lancement de startups biotech croît sans discontinuer depuis 2012, et se place 2ème dans le classement de la plus grande part des startups lancées dans l'UE. Au Luxembourg 50% des

entreprises biotech actuelles n'existaient pas en 2012. Parallèlement, un [rapport McKinsey](#) indique que l'introduction en bourse moyenne d'une entreprise biotech du Benelux (62M€) est proche de la moyenne américaine (64M€). Enfin, l'émergence d'un pôle biotech au Benelux pourra bénéficier par ailleurs du déménagement en 2019 de l'Agence Européenne des Médicaments de Londres vers Amsterdam.

## La France et les Pays-Bas approfondissent leur coopération dans le domaine des technologies quantiques grâce à un accord bilatéral

Le Secrétaire d'État français chargé du Numérique, M. Cédric O et son homologue Mme Mona Keijzer, la Secrétaire d'État néerlandaise à l'Économie et au Climat, ont signé le 31 août dernier à Paris un protocole d'accord visant à renforcer la coopération bilatérale dans les technologies quantiques. Ce partenariat rassemble des acteurs privés et institutionnels du secteur. Signé en marge de la rencontre entre le Président Emmanuel Macron et le Premier ministre Mark Rutte, ce texte répond notamment à un besoin croissant de mutualisation des efforts dans des technologies de pointe au niveau européen. Cette initiative traduit une volonté de créer un pôle d'excellence en Europe, et d'attirer les meilleurs talents internationaux. Les liens entre recherche et industrie seront renforcés, en vue d'accélérer l'application et la commercialisation des innovations quantiques. Parallèlement, l'éducation et la formation permettront d'accroître le vivier futur de talents du secteur, tandis que la plateforme commune de l'emploi [quantumjobs.fr](#) vise à fluidifier les mobilités professionnelles dans le secteur. Les investissements dans les deux pays seront favorisés par l'échange de bonnes pratiques et le déploiement de « maisons du quantique ». Enfin, la coopération bilatérale pourra se révéler précieuse pour entraîner les autres États membres de l'Union européenne dans ce secteur d'innovation, et favoriser à long-terme l'autonomie européenne dans ce secteur stratégique.

## Événements à venir

### The Fintech Ecosystem in Amsterdam

27 septembre 2021

[Inscriptions](#)

### Salon GreenTech Pays-Bas

28/09/21 – 30/09/21. Amsterdam. Pour les professionnels dans la culture horticole.

[Inscriptions](#)

### Cocktail de la rentrée de la CCI FR-NL | Lunatech

28 septembre 2021

[Inscriptions](#)

### French Tech Days 2021 | Belgique – Pays-Bas

5 octobre 2021

Un événement incontournable pour les startups. L'opportunité de comprendre le marché du Benelux et de rencontrer des prospects.

[Inscriptions](#)

### Rencontres Industrielles Internationales des Hauts-de-France –

26 octobre 2021

[Inscriptions](#)

## Agenda bilatéral

**31 août 2021** - Rencontre à Paris entre le Président de la République Emmanuel MACRON et le Premier Ministre néerlandais Mark RUTTE, et rencontres bilatérales entre Ministres et Secrétaires d'Etat français et néerlandais.

[Revoir la déclaration conjointe](#)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)